

# Atelier participatif autour des mobilités dans la Ville de Breuillet

Accompagnement Cerema sur le projet du Pont des Gains



3 décembre 2022

Salle  
intergénérationnelle



## Contexte

Dans le cadre du projet d'aménagement du Pont des Gains, la Ville de Breuillet a souhaité concerter les habitants sur leurs aspirations en termes d'aménagement. La mobilité fait partie des sujets saillants à prendre en compte pour construire la ville de demain.

L'atelier du samedi 3 décembre 2022, en présence de Madame la Maire, de quelques élus du Conseil municipal, d'une vingtaine de breuilletois, et l'équipe du Cerema, fut donc l'occasion de se réunir pour discuter des pratiques actuelles et des besoins futurs en termes de mobilités. Les éléments qui en ressortent permettront d'affiner les préconisations sur le volet mobilités.

La Ville de Breuillet étant lauréate de l'accompagnement EcoQuartier 2030 du Cerema<sup>1</sup> pour le projet du Pont des Gains, cet atelier a été conçu et réalisé par les équipes du Cerema.

## Déroulé de la matinée

Après une l'introduction de la matinée par Mme Véronique Mayeur, Maire de Breuillet, les habitants et l'équipe animatrice ont participé à un brise-glace permettant d'offrir un aperçu des pratiques de chacun en matière de mobilité quotidienne.

L'atelier s'est ensuite décomposé en 2 parties :

- Phase diagnostic : les participants étaient amenés à partager et échanger sur leurs pratiques de déplacement actuelles à l'aide d'une carte du centre-ville.



- Phase propositions : les participants avaient à disposition des photos de références illustrant différentes pratiques d'aménagement, pouvant être jugées bonnes ou mauvaises selon les sensibilités de chacun. Ainsi, ils ont pu répondre à la question « quelle vision pour la rue de demain ? » et formuler certaines propositions sur plan.

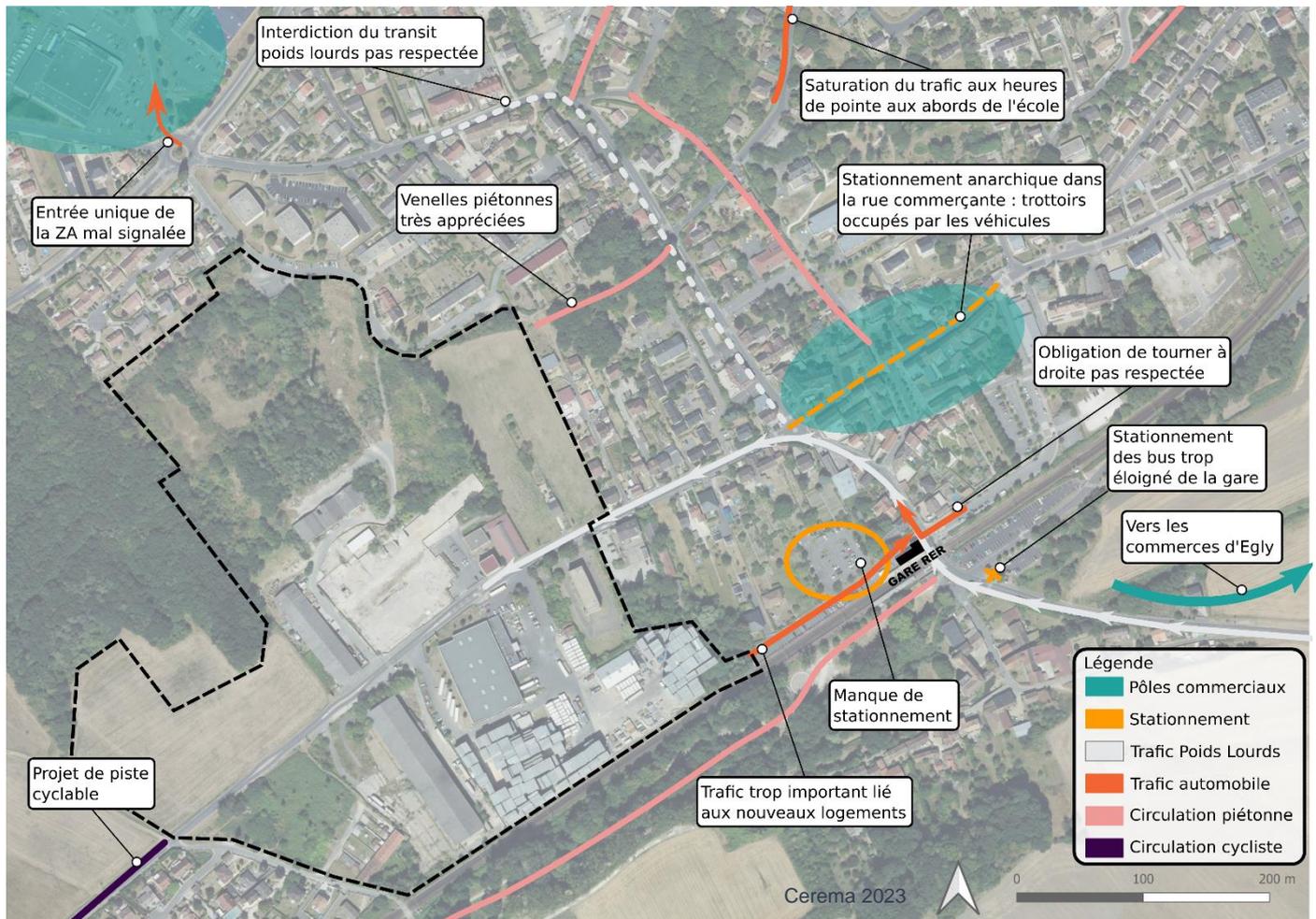


**A l'exception de la conclusion, les éléments présentés dans cette synthèse ne sont pas des préconisations du Cerema mais des ressentis et besoins exprimés par les habitants. Ils serviront ensuite de base pour l'élaboration de recommandations d'aménagement à l'intention de la Ville de Breuillet.**

<sup>1</sup> Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - <https://www.cerema.fr/fr>

# Diagnostic de territoire

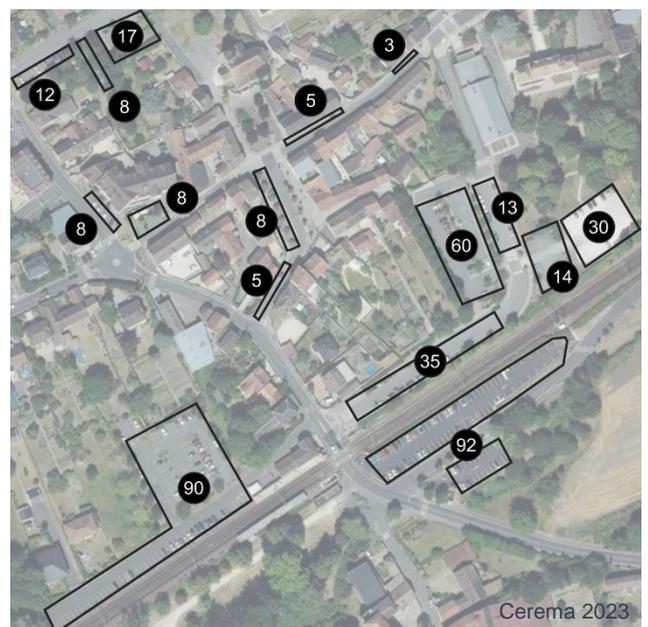
La carte suivante reprend les éléments de diagnostic identifiés par les habitants.



Carte 1 – Diagnostic des mobilités autour du centre-ville et du Pont des Gains

## Remarques générales :

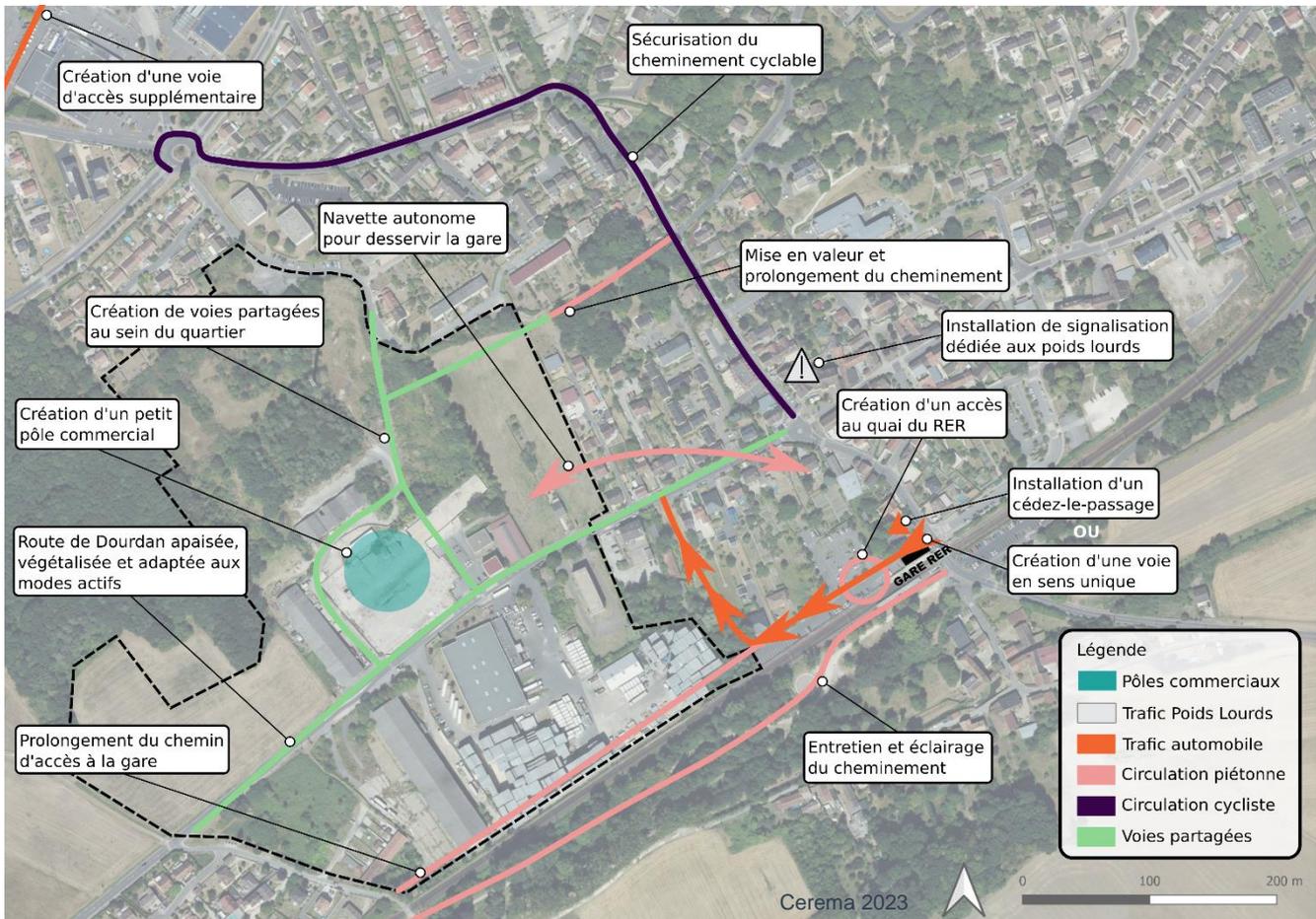
- Gabarits de voies contraints sur la commune
- Présence de poids lourds dans le centre-ville
- Absence de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Gestion des flux de véhicules agricoles sur toute la ville
- Absence d'aménagements cyclables
- Enjeux de cadre de vie et de pacification des espaces routiers



Carte 2 – Recensement des stationnements existants et nombre de places

# Propositions citoyennes pour le futur quartier du Pont des Gains

## Travail sur plan



Carte 3 – Propositions citoyennes pour les mobilités autour du centre-ville et du Pont des Gains

### Points stratégiques ciblés par les habitants :

- Porosité et raccordement du centre-ville au nouveau quartier du Pont des Gains : s'appuyer sur les cheminements et les sentes existants tout en signalant leur visibilité et en s'appuyant sur des aménagements mixtes pouvant accueillir la pratique cyclable – Sécuriser ces itinéraires et les intégrer au futur quartier du Pont des Gains.
- Trafic poids-lourds préoccupant sur le secteur du centre-ville, dû à une sur fréquentation et un non-respect de l'arrêté de circulation – La signalisation mise en place n'est pas prise en compte, notamment sur la rue du Pavé, située à proximité de zones résidentielles et commerçantes (la voirie est inadaptée à accueillir ces flux et le partage de la voirie est à repenser dans une logique de pacification).
- Mise en valeur de l'axe commerçant, qui aujourd'hui, est aussi un axe de transit très passager – Le bourg doit pouvoir retrouver sa tranquillité et les habitants doivent pouvoir se l'approprier par le biais de la marche ou du vélo, en toute sécurité (réflexions sur un centre-ville piétons ou sur la mise en place d'une zone partagée).
- Cheminements piétons et vélos manquants, notamment vers le Sud et l'Ouest du territoire : certains existent mais sont à renforcer, voire à créer afin de mailler les différents pôles communaux que sont les quartiers, le centre, la gare, les espaces verts et la zone d'activités.

## Travail à partir d'images de référence

Les photos ci-dessous ont été choisies par les participants comme exemples de pratiques d'aménagement à mettre en place ou au contraire à éviter à Breuillet et dans le futur quartier du Pont des Gains. L'icône sur chaque photo indique si elle était choisie pour un élément à plébisciter (en vert) ou à éviter (en rouge).

### Place de la voiture : entre minimisation et impératifs de circulation

Le traitement qualitatif de l'espace public se traduit notamment par le fait d'avoir le moins de voitures possible sur l'espace public, sans pour autant avoir recours à des parcs silos de rabattement trop imposants et mal intégrés au paysage. Il est également important de respecter l'emprise nécessaire pour la circulation notamment le passage des poids-lourds, engins agricoles, bus et services d'urgence. Les 3 images ci-dessous, à titre de contre-exemples, montrent des espaces publics où la voiture est considérée comme trop présente, que ce soit à travers le stationnement en surface ou la présence de parking silos. Dans les faits, les citoyens prônent un espace public sans voitures, et sans structures qui lui soient pleinement dédiées, notamment en surface, au sein du futur quartier.



Ville de BOULOGNE-BILLANCOURT  
Source : Rubrique stationnement



Avenue du Gal LECLERC –  
Ville de VIROFLAY  
Source : GOOGLE MAPS



Parking silo - Ville de GRENOBLE  
Source : AMC ARCHITECTURE

### Des solutions variées pour le stationnement des voitures :

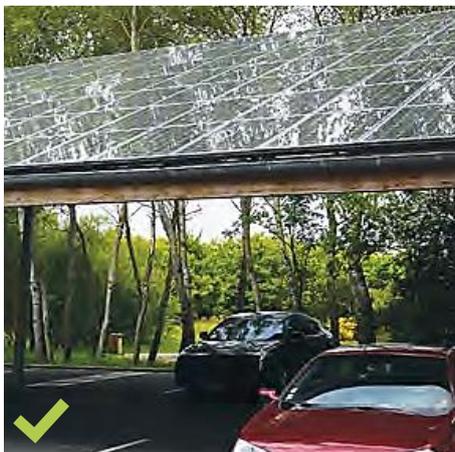
L'intégration paysagère des stationnements est essentielle, et les parkings végétalisés sont préconisés sur ce point. Attention cependant aux revêtements perméables qui pourraient engendrer une pollution des sols via l'infiltration des polluants des voitures. Le stationnement avec des panneaux solaires, comme illustré ci-dessous, est apprécié pour sa double fonction : fournir de l'énergie et abriter les véhicules.

Parking végétalisé



Source : Paysages de l'Aveyron

Panneaux solaires dans une ZAE



ZAC des Loges – Source : CAUE du Loiret

Des espaces publics apaisés au service de la qualité de vie :

La densité et la hauteur du bâti sont préconisées pour le centre-ville, afin de permettre des hauteurs raisonnables au fur et à mesure de son éloignement. Conserver de l'espace au sol pour la végétation reste nécessaire car c'est, avec la qualité architecturale, un élément essentiel d'un cadre de vie agréable et du « confort pour tous ». En tant qu'entrée de ville (et donc de vitrine), le futur quartier du Pont des Gains nécessite un traitement de l'espace public qualitatif.

Elément architectural de qualité



Ville de GRENOBLE  
Source : AMC ARCHITECTURE

Belle ambiance d'entrée de ville



Eco quartier ROUGET-DE-LISLE  
Source : Ville de POISSY

Contre-exemple pour l'entrée de ville



Bande cyclable effacée – Ville de TOULOUGES  
Source : Vélo en Têt

L'espace public se veut pacifié pour une cohabitation de la voiture et des autres usages. Le partage de la voirie pourra se matérialiser via différents revêtements. L'ambiance ne doit pas être trop urbaine, par exemple en évitant l'alignement des pavillons le long des voies de circulation.

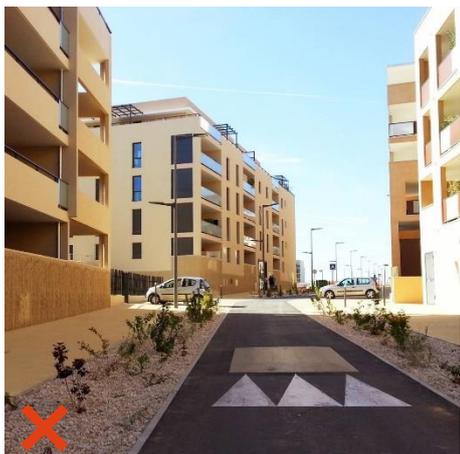


Voie verte – Ville de GENEVE  
Source : espaces-transfrontaliers



Eco quartier Gally  
Source : Ville de VERSAILLES

Exemples d'espace public partagé



Eco quartier – Ville d'AIX-EN-PROVENCE  
Source : CERRETTI



ZAC de la Garenne – Ville d'ARQUES  
Source : Ecologie urbaine (Wikipédia)

Ambiance trop urbaine à gauche et souhaitable à droite

### Multiplier les aménagements cyclables de qualité :

Un séparateur de voie modes motorisés et modes actifs peut être une cause de chute pour les cyclistes, ou de détérioration des pneumatiques des véhicules s'il y a besoin de dévier sa trajectoire. Pour autant, ces modes de séparation des usages de la voirie sont parfois plébiscités pour plus de sécurité.

Il conviendrait de ne pas aménager de couloirs bus et vélos au sein desquels la cohabitation peut devenir dangereuse.



Piste cyclable – Ville de TOULOUSE  
Source : LA DEPECHE



Piste cyclable Avenue de la République –  
Source : Mairie de PARIS 11ème



Couloir bus et vélo  
Source : Ville d'AJACCIO

Pour le stationnement, préférer des parkings plus discrets pour les vélos et les trottinettes, sécurisés et fermés tout en ayant une capacité suffisante en termes de nombre de places.



Abri vélo végétal  
Source : MENTHOL ARCHITECTS



Pôle réparation vélos – Ville de POISSY  
Source : LE PARISIEN



Stationnement vélo – Rue de Rivoli à PARIS  
Source : Blog Sortir de Paris à Vélo

### Développer une offre de transports en commun :

Il a été fait état à plusieurs reprises du souhait de déploiement d'une offre de petits véhicules autonomes, type navettes, à l'attention des personnes à mobilité réduite et non-voyantes. Ce système pourrait éventuellement servir la desserte scolaire du Pont des gains et des hameaux de la commune, sur un modèle similaire à celui de Port Sud.



Ville de GRENOBLE  
Source : La gazette des communes

## Bilan des propositions

L'atelier participatif a permis de dégager quatre axes principaux d'attention et de travail :

- **Respecter la circulation** de tous les types de véhicules : bien qu'une place doit être laissée aux modes motorisés, celle-ci doit être minimale. Le partage de la voirie au profit des vélos et piétons, permet un maillage entre les différents équipements et la pacification des espaces publics.
- **Eviter la circulation des poids lourds** dans un centre-ville non dimensionné
- **Partager la voirie sans la diviser**, ni la matérialiser par des aménagements en dur type séparateurs et trottoirs. L'espace public est sans obstacles et l'intégralité de la voirie est au même niveau.
- **Végétaliser les espaces publics et zones de stationnement** : cela favorise un cadre de vie de qualité et permet l'infiltration de l'eau.
- **Sécuriser** les parkings vélos à partir de structures abritées et fermées pour limiter les vols et les dégradations, et développer les aménagements cyclables sur toute la commune.

## Bilan de l'atelier

Une vingtaine de Breuilletois étaient présents pour participer au diagnostic et aux propositions stratégiques pour l'avenir de Breuillet et du quartier du Pont des Gains. Deux objectifs principaux ont été mis en exergue lors de cet atelier :

- Apaiser et sécuriser les mobilités, pour favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile (fait de circuler seul dans une voiture) ;
- Conserver le caractère « ville à la campagne » de Breuillet, auquel les habitants sont très attachés.

L'atelier a également mis en évidence un contraste prégnant entre le besoin de circuler et de stationner en voiture et celui d'améliorer la qualité des espaces publics en réduisant la place de celle-ci. Mieux partager l'espace public entre ses différents occupants (piétons, cyclistes, automobilistes, usagers des transports en commun, etc.), nécessite de réduire l'espace actuellement dédié aux modes motorisés ; mieux partager l'espace public, permet aussi de donner une allure moins routière et plus paysagère à l'environnement urbain, à l'instar de ce qui a été plébiscité par les habitants durant l'atelier.

Concernant l'aménagement du futur quartier du Pont des Gains, il apparaît nécessaire de faire des mobilités actives et du partage de la voirie un enjeu primordial dans la définition opérationnelle du projet.

L'analyse, les pistes d'action et la matière recueillies à l'occasion de l'atelier du 3 décembre permettront d'enrichir les réflexions sur les modalités d'aménagement du futur quartier, même si des arbitrages seront sans doute nécessaires eu égard à certaines contradictions qui ont pu être soulevées.